

LES MULTIPLES TERRITOIRES DES BRIGADES

ADAPTER EN PERMANENCE



© GENDARMERIE/SIRPAFF-GARCIA

Patrouille des gendarmes de la brigade territoriale autonome
de Persan (Val-d'Oise).

De la pensée au territoire

La brigade territoriale est intimement liée au fonctionnement et à l'organisation de la gendarmerie. Alors que nous fêtons les 300 ans de sa création, nous pouvons mesurer les évolutions qu'elle a accompagnées et nous projeter sur ce que sera la brigade de demain.

Dans un environnement en perpétuelle mutation

Au fil des dernières décennies, la brigade de gendarmerie a connu plusieurs évolutions marquantes, accompagnant ainsi les transformations de notre pays, le but étant de s'adapter aux enjeux et évolutions de la société, aux réorganisations administratives.

Nous pouvons ainsi rappeler quelques dates clefs qui ont changé ou bouleversé le fonctionnement des unités. La création des centres opérationnels de la gendarmerie (CORG), en 1989, est un changement majeur qui doit permettre de répondre aux aspirations des militaires et favoriser la recherche de meilleure efficacité. La brigade n'assure ainsi plus totalement, notamment sur la période nocturne, la gestion des appels et des interventions, qui est désormais pilotée depuis le groupement. Cette

CHRISTOPHE DANIEL

Colonel, chargé de mission auprès du directeur des opérations et de l'emploi de la Gendarmerie nationale.

organisation centralisée permet alors de moins contraindre les militaires des brigades et optimiser la réponse opérationnelle, notamment

dans sa fonction intervention.

Un autre changement important est formalisé par la Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002 (LOPSI), qui vise à rationaliser l'emploi des forces de sécurité intérieure. La gendarmerie nationale met en place les communautés de brigades, qui permettent de mutualiser les moyens de deux ou trois brigades territoriales limitrophes, placées sous une direction unique. Cette organisation marque une réelle rupture avec l'organisation traditionnelle et induit de nouveaux modes de fonctionnement, une autre chaîne de commandement et d'échanges, notamment pour les élus et nos concitoyens. Ces derniers étaient traditionnellement tournés vers « leur brigade et leurs gendarmes ». Cette mécanique, alliée à de nouveaux modes de vie et notamment une certaine individualisation de notre société, aboutit à une distanciation supposée ou réelle dans le contact gendarme/habitant, que chaque commandant d'unité aura perçue à travers les injonctions de certains élus : « on ne vous voit plus, on ne sait plus qui intervient chez nous ». Cette distanciation fera l'objet

d'une analyse qui, couplée à un besoin d'efficience et de performance, aboutira à la mise en place de nouveaux fonctionnements ou modes d'organisation de service, difficilement envisageables quelques années plus tôt.

Une autre période importante est définie par la politique de rénovation du maillage territorial et se traduit par la dissolution des brigades implantées en zone de compétence de la police nationale, ainsi que par la fermeture des petites unités. Cette politique verra ainsi la dissolution de 540 unités et la contraction non négligeable de notre maillage, provoquant ici ou là quelques tensions ou incompréhensions. Ainsi, le format des unités passe de 4 500 brigades en 1934 à 3 500 en 2008, pour atteindre le nombre de 3 063 en 2020 (2 302 Brigades de proximité réparties en 985 communautés de brigades et 761 brigades territoriales autonomes).

La brigade doit se repenser dans un environnement en perpétuelle évolution (réorganisation de la structure administrative, transformations sociétales). Le canton n'a plus de signification, les intercommunalités, agglomérations, métropoles se développent, de même que la population évolue, avec de nouveaux modes de vie, besoins, désirs de connexion, changeant le rapport aux forces de sécurité et à l'État. La gendarmerie s'adapte donc, mettant en place des solutions innovantes, adaptant son fonctionnement. Depuis plusieurs années, des expérimentations se mettent

en place, notamment autour de quelques projets phares :

– Le concept de brigade de contact

voit ainsi le jour, dans le cadre d'une démarche de réappropriation territoriale. Le principe réside dans la recherche d'une augmentation de la présence externe dans des endroits où nous avons perdu le lien de proximité. Unité placée sous l'autorité directe du commandant de compagnie, la BTC oriente son service vers la relation de proximité, au travers de services externes adaptés aux modes de vies locaux. Les militaires affectés au sein de la BTC assurent des missions simples de police judiciaire et administrative et la priorité est ainsi donnée au déplacement sur le terrain, au contact de la population et non dans les locaux de l'unité. Le dispositif est fondé sur la mobilité du gendarme. 39 brigades de contact sont mises en œuvre en 2020.

– La brigade de gestion des événements (BGE)

Le Dispositif de gestion des événements (DGE) rassemble toutes les initiatives permettant de mutualiser et de rationaliser les effectifs dédiés à la fonction intervention. La Brigade de gestion des événements (BGE) s'intègre au DGE. Elle apporte une réponse efficace aux sollicitations du public et permet de dégager des marges de manœuvre opérationnelles. Ces gains sont ainsi redéployés au profit des missions de sécurité du quotidien. La BGE est mise en œuvre par les unités qui s'intègrent dans un périmètre



© GENDARMERIE/SIRPAVF/GARCIA

Dispositif de surveillance du village Le Teil à la suite du séisme survenu en Ardèche en 2019.

géographique défini par le groupement. La BGE permet de rationaliser la ressource humaine engagée et de réduire, notamment la nuit, le rappel des premiers à marcher. Elle est mise en œuvre sur un territoire déterminé qui dépasse les assiettes territoriales. Elle est activée 7 jours sur 7, apportant un réel effet par rapport aux dispositifs de mutualisation des moyens (pool nuit par exemple). Afin de définir le juste besoin en patrouilles par secteur et par créneau horaire, le STSI² a développé une application d'aide à l'analyse et à la décision. Les statistiques de la base départementale de sécurité publique permettent d'afficher le nombre d'interventions par commune et par créneau horaire sur une période de 3 ans. Le nombre de patrouilles nécessaires pour couvrir les interventions apparaît ainsi en clair, et permet au chef territorial de fixer ses efforts et adapter la couverture du terrain par ses unités.

– Le dispositif d'appui interdépartemental (DAI)

Longtemps, les gendarmes nouvellement affectés apprenaient les limites de leurs circonscriptions, considérant que ces dernières symbolisaient une limite presque « infranchissable », et que les actions à effectuer au-delà relevaient d'une autre unité. Cet état de fait pouvait susciter des interrogations, notamment parmi la population, par exemple dans le cas de besoin rapide de renforts ou d'interventions sensibles pour lesquelles l'unité la plus proche ne pouvait intervenir. Le DAI

permet désormais, grâce à une extension de la compétence judiciaire, l'intervention d'une unité sur un département limitrophe. Cette modification permet ainsi la réduction des délais d'intervention, notamment sur des situations sensibles. Près de 224 unités sont concernées par ce dispositif qui concerne au premier chef des brigades territoriales.

Il est intéressant également de noter que ces expérimentations concrétisent ou accompagnent un changement de processus et d'état d'esprit dans le fonctionnement de notre institution. La DGGN favorise les initiatives locales et laisse se développer les bonnes pratiques, l'intelligence locale, pour coller au plus près des problématiques et des besoins. Les commandants de groupement peuvent ainsi libérer les énergies pour mettre en place des moyens de réponse aux enjeux de leurs territoires respectifs, ici des postes mobiles avancés, là des cellules d'accueil au sein de structures administratives ou privées, là encore des unités formant un pool de surveillance nocturne, des postes saisonniers, la mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire, des dispositifs d'alerte SMS, la participation citoyenne avec les élus et la population, ou encore l'accès à la gendarmerie désormais généralisé via les réseaux sociaux. La richesse des moyens humains en gendarmerie, que résume le slogan « Une force humaine », répond aux besoins de synergies, les unités bénéficiant des richesses et capacités de tous nos gendarmes, départementaux, mobiles et

réserveistes, véritable plus-value du quotidien et vecteur de rayonnement de nos unités. L'imagination et l'innovation de nos gendarmes permettent le changement et l'adaptation de l'offre de sécurité, produite désormais « sur mesure » et répondant ainsi aux attentes des concitoyens.

Ce changement d'état d'esprit, de la DGGN aux unités les plus reculées, est un point important de la modernisation de notre Arme, qui avait pendant longtemps fait preuve d'une solidité, certes appréciée, mais quelquefois « décalée » par rapport aux exigences du passage au ministère de l'Intérieur et de son fonctionnement fortement façonné par la police nationale. Il convenait ainsi de fournir rapidement les réponses attendues face à l'enchaînement des crises, exigeant rapidité d'action, capacité d'adaptation, sens de l'innovation.

La notion d'« intervention » a également évolué pour la brigade, premier maillon de la chaîne de montée en puissance. La vague d'attentats de 2015 aboutit à une profonde réflexion sur nos schémas d'action. La notion de « primo intervenant » apparaît, en complément du schéma national d'intervention, mettant fin à des années de pratique face à des situations de crise de haute intensité (la patrouille devait alors attendre les unités spécialisées et fixer l'adversaire en renseignant). Ce changement de paradigme impose alors une prise de conscience et une montée en compétence en ce domaine de tous nos gendarmes.

Il convient de se rappeler l'action de la patrouille intervenue à Damartin-en-Goële, localisant et fixant les frères Kouachi dans les locaux de l'imprimerie.

Une doctrine d'emploi en perpétuelle adaptation

La brigade territoriale est un acteur majeur de la déclinaison des actions de la gendarmerie. Elle participe ainsi à la police de la sécurité du quotidien lancée en 2018, placée au cœur du contrat opérationnel élaboré par le commandant de compagnie, dans le cadre d'une stratégie locale de sécurité. La BT met en œuvre les quatre fonctions de la gendarmerie, contact, investigation, prévention, intervention. La notion de proximité, inhérente à la brigade, permet de favoriser les actions dans ces domaines. La brigade territoriale est ainsi le premier niveau de la sécurité des territoires, polyvalente, au contact de la population, favorisant les démarches partenariales. La complémentarité des unités, territoriales ou spécialisées, permet ainsi de faire face aux multiples enjeux qui touchent nos unités, ainsi qu'à l'enchaînement des crises (comme dernièrement lors de la tempête Alex, dans les Alpes-Maritimes).

Il est intéressant de constater que déjà en 1790, l'Assemblée nationale précisait, par décret, les missions de la gendarmerie : « recueillir le renseignement sur les crimes et délits, effectuer des courses et patrouilles, rechercher et poursuivre les malfaiteurs, saisir tous ceux qui seront

retrouvés exerçant des voies de fait ou de violences, se tenir à proximité des foires marchés, fêtes et cérémonies ». Cette précision, quasi bénédictine, marque l'importance de la mission du gendarme sa proximité et son ancrage au cœur du territoire. Cette philosophie n'a pas changé mais s'est adaptée. Elle doit maintenant se construire dans le futur.

Et dans 10 ou 20 ans ? La brigade ou le gendarme du futur.

En 2006, toutes les brigades étaient connectées à l'intranet. Depuis quelques années, nos gendarmes sont équipés de smartphones et tablettes Neogend. Ces bords technologiques préfiguraient les étapes qui amèneront une transformation profonde de l'institution, en phase avec la société de demain. Les travaux sont légion et nous imaginons tous les modifications considérables qui seront produites par les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle, dans notre environnement proche et nos interactions. Comment se dessinera alors la brigade du futur 4.0 ?

Le gendarme sera « augmenté » et bénéficiera de moyens favorisant sa capacité d'analyse et d'action. Il agira au sein « d'un espace numérisé des opérations »¹. Le gendarme incarnera dès lors une véritable « brigade déportée » car il utilisera des outils connectés accédant à des plateformes lui permettant de traiter tous les aspects de

mission (nomadisme numérique).

La brigade physique elle-même devrait être profondément modifiée. Le modèle classique et la répartition des espaces de travail avec des postes affectés n'auront plus le sens accordé aujourd'hui. Tout militaire, y compris d'autres unités, pourra se connecter dans un endroit dédié, à l'instar des espaces de coworking. Les locaux de services et techniques (LST) ne seront peut-être plus dédiés aux seuls gendarmes, d'autres administrations pourront y accéder. Le modèle des LST sera sans doute repensé. Cette brigade sera en interaction avec les moyens offerts par les technologies développées dans les smart cities² ou territoires intelligents. Les CORG seront connectés aux divers centres de supervision, utiliseront des solutions de communications 5 puis 6G, intégrant l'ensemble des dispositifs et acteurs de sécurité, et pourront envoyer en temps réel, toutes les données préalables et nécessaires à une intervention (géolocalisation, flux vidéo et photo, données issues des fichiers³). La gendarmerie fera alors face, dans la continuité de la dynamique initiée par Gend 20.24, aux nombreux défis du futur.

1 Fiche du LCL Rémi Nolle, service de la Transformation de la DGGN.

2 Villes intelligentes, concept visant à gérer l'espace public par les données.

3 L'expérimentation PC Storm entre dans cette dynamique, avec le réseau radio du futur.

UNE FORCE TERRITORIALE

Des brigades sur 95 % du territoire, au service de 50 % de la population



Un échelon de proximité polyvalent appuyé au quotidien par des unités spécialisées



1^{er} niveau :
compagnie
(arrondissement)



2^e niveau :
groupement (département)



3^e niveau : région



4^e niveau : national
(Direction générale)



UNE FORCE HUMAINE

Des hommes et des femmes au contact des citoyens dans 3 100 unités pour :

- Prévenir la délinquance
 - protection des mineurs
 - lutte contre les violences intrafamiliales
 - participation citoyenne
 - référents sûreté pour les aménagements urbains
- Lutter contre la criminalité et les réseaux (armes, stupéfiants...)
- Agir contre la radicalisation



- Informations et conseils sur les réseaux sociaux

AU QUOTIDIEN SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR :



GENDinfo.fr

UNE FORCE INNOVANTE

- 65 000 smartphones avec applications professionnelles fin 2017



- Un pôle de recherche scientifique pour des applications opérationnelles



- Un observatoire national des sciences et technologies

- Des équipements modernes : drones multimissions, prélèvements ADN rapide, laboratoire mobile, veille du Darkweb



- Un service public primé pour son innovation

